



Indemnités compensatoire

Par **Ronchou**, le **20/11/2015** à **13:34**

Bonjour

J ai besoin de votre aide ou du moins de votre avis

Responsable d une agence commerciale avec 6 collaborateurs sous ma responsabilite direct avant mon congé maternité, je me retrouve rétrograder sans raison à un poste inférieur et avec des responsabilités indirect sur seulement 3 collaborateurs à mon retour de congé maternité sans vous parlez des différentes et inombrales pressions dont je fais l objet.

Aujourd'hui je demande une rupture conventionnelle accompagné d une indemnité de réparation . Mais je n est aucune idée du montant que je peut "demander"

Si vous avez des infos à me partager merci d avance

Biensur en l absence d accord je saisisrais les prud'hommes.

Par **P.M.**, le **20/11/2015** à **19:46**

Bonjour,

Apparemment, vous ne voulez pas vous contenter de l'indemnité minimale car il faudrait en plus de la Convention Collective applicable connaître votre ancienneté...

Ce que vous appelez indemnité de réparation ne pourrait venir que de la négociation et nous ignorons jusqu'où l'employeur serait prêt à aller si toutefois il accepte le principe de

[la rupture conventionnelle](#)...